

# Secteur cadre de vie-technique • Entreprises d'architecture TEMPS DE TRAVAIL

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2014 - Insee.

Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



#### PART ÉLEVÉE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Plus de trois quarts des salariés de la branche travaillent à temps complet.



# STABILITÉ DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Le taux de salariés à temps partiel évolue peu sur la période.



#### FÉMINISATION DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes.



Secteur cadre de vie-technique

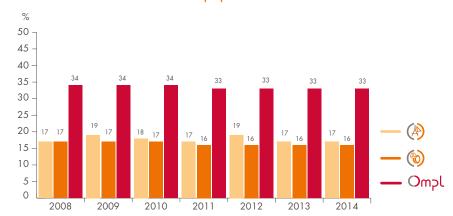
Branche professionnelle



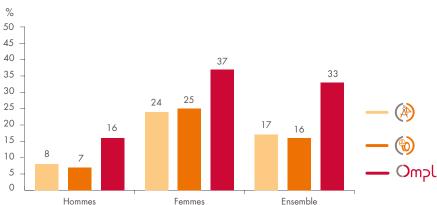
# Répartition des salariés par durée du temps de travail

Durée du temps de travail			Ompl
Temps complet	83,29 %	84,33 %	66,92 %
Temps partiel	16,71 %	15,67 %	33,08 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %

# Évolution du taux de salariés à temps partiel



# Part de salariés à temps partiel en fonction du genre



www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr 4, rue du Colonel Driant • 75046 Paris Cedex 01 • ompl@actalians.fr





#### PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, le travail à temps partiel concerne plus d'un quart des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 15 points à celui des salariés de moins de 35 ans.



#### EMPLOYÉS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

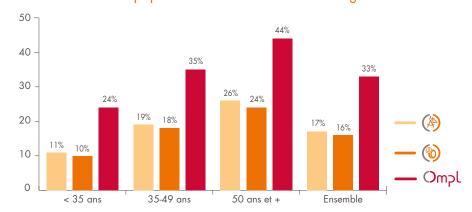
Le temps partiel est plus développé chez les employés. Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les cadres.



# DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

La part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie notablement d'une région à l'autre. Il est maximal pour l'Occitanie (22 %) et atteint un minimum pour l'Île-de-France (12 %).

# Part de salariés à temps partiel en fonction de la tranche d'âge



# Part de salariés à temps partiel par catégorie sociale

Catégories sociales			Ompl
Cadres	12,62 %	12,81 %	32,49 %
Professions intermédiaires	13 %	10,40 %	26,94 %
Employés	29,24 %	27,43 %	33,20 %
Ouvriers	22,63 %	19,27 %	60,34 %
Ensemble	16,71 %	15,67 %	33,08 %

#### Part de salariés à temps partiel par région

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	18,53 %	17,65 %	36,89 %
Bourgogne-Franche-Comté	18,99 %	16,36 %	37,31 %
Bretagne	19,68 %	17,21 %	34,05 %
Centre-Val de Loire	18,36 %	15,53 %	31,62 %
Corse	17,18 %	12,45 %	28,33 %
DOM	13,16%	11,84 %	23,85 %
Grand Est	17,77 %	15,61 %	36,59 %
Hauts-de-France	14,83 %	14,09 %	36,41 %
Île-de-France	12,37 %	12,33 %	26 %
Normandie	18,38 %	14,45 %	34,57 %
Nouvelle-Aquitaine	18,33 %	15,42 %	32,93 %
Occitanie	21,69 %	18,85 %	36,35 %
Pays de la Loire	21,05 %	18,11 %	35,16 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19,96 %	18,25 %	34,23 %
Ensemble	16,71 %	15,67 %	33,08 %

